

4.2 Objectifs du projet

Ces deux anciens navires de la Marine nationale, rachetés par des particuliers, font l'objet d'un abandon prolongé à l'état d'épaves (absence de flottabilité) sur l'estran de l'anse de Rostellec, sur la commune de Crozon, à proximité immédiate du site militaire de l'Île Longue et d'un secteur résidentiel.

Ces anciens navires, qui entrent désormais dans le cadre de la réglementation relative aux épaves maritimes, peuvent, compte tenu de leur état, être considérés comme des dangers pour :

- la sécurité des personnes, le maire de Crozon ayant d'ailleurs pris à ce titre un arrêté d'interdiction d'accès aux navires. Un inventaire des matières potentiellement dangereuses se trouvant à bord des navires, commandé par la commune de Crozon sur sollicitation de la DML du Finistère, a confirmé la présence à bord d'amiante.
- la sauvegarde du milieu naturel environnant, compte tenu de l'état de fragilité des coques fortement corrodées (point confirmé par un rapport du centre de sécurité des navires de Brest).

Après de nombreuses démarches et procédures réglementaires, la défaillance des propriétaires a été constatée et une procédure de déchéance de propriété est en cours.

Dans une démarche d'intérêt général, le projet a pour objectif de ramener le site à son état naturel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier se déroulera en 3 phases sur une période de 10 semaines :

- 1 - Diagnostic Substances Dangereuses : 5 semaines y compris délai d'instruction "plan de retrait amiante".
- 2 - Élimination et évacuation des matières dangereuses dans un cadre réglementaire.
- 3 - Déconstruction par découpage mécanique des épaves et évacuation des déchets vers les filières réglementaires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de circulation sur domaine public maritime naturel au titre du L.321-9 du code l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface occupée par le chantier :	
- Zone de déconstruction :	1850 m ²
- Cheminement :	1170 m ²
- Zone de dépôt temporaire et de chargement :	265 m ²
- Zone de vie et de récupération :	295 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Anse de Rostellec sur la commune
de Crozon.
Zone non cadastrée (Domaine Public
Maritime)

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 52' 40" 94W Lat. 48° 29' 24" 93N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Néant

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Commune de Crozon.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est à proximité des zones terrestres du Parc naturel régional d'Armorique. Le parc marin d'Iroise n'englobe pas la rade Brest de laquelle dépend le site de Rostellec.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- FR 5300019 : Presqu'île de Crozon : 660 m au plus proche
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Étang du Fret : 1,4 km - Pointe des Espagnols : 2,1 km pour le site le plus proche (Quelern)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des dispositions sont prévues pour empêcher les écoulements vers le milieu marin (barrages, boudins absorbants...). L'entreprise travaillera également à la marée (basse mer). Les engins utilisés lors de ces travaux sont récents et sont équipés des dispositifs limitant les rejets dans l'air et sont insonorisés. Le curage, l'enlèvement et le stockage de l'amiante et de métaux suivront une filière de gestion adaptée des déchets.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'enlèvement des épaves participe à la réhabilitation du site de Rostellec et à la remise à l'état naturel de l'estran.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits seront évacués par la route. Le volume de ces déchets nécessiteront l'utilisation d'une vingtaine de bennes étalée sur une quinzaine de jours soit en moyenne 1,4 camion par jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué plus haut, les engins utilisés par l'entreprise sont récents et sont insonorisés. Les engins et véhicules de chantiers sont équipés de dispositifs d'arrêt automatique en cas de période d'inactivité.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les engins de chantier sont de dernière génération.</p> <p>Le curage d'amiante des épaves est réalisé dans une atmosphère confinée et filtrée.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il est prévu de mettre à disposition des opérateurs des kits antipollution de type boudins absorbants.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les épaves ont été dépolluées au préalable.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- déchet de la déconstruction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déchets non dangereux : ferraille, bois - déchets dangereux : Amiante, plomb (éliminé par les filières réglementaires)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autres ICPE dans le secteur, en projets ou approuvés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Pas d'effets négatifs notables identifiés sur ce projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des caractéristiques de ce projet, l'évaluation environnementale ne semble pas nécessaire. La dépollution des navires a été effectuée (cf pièces jointes). Le traitement des matières dangereuses (amiante et plomb) sera réalisé dans le cadre de la réglementation en vigueur qui impose des mesures très strictes pour la non émission de ces matières et garanti la quasi inexistence de nuisances. Les engins qui interviendront sont récents garantissant des émissions sonores moindres et de fluides nulles. La circulation sur l'estran n'engendrera que très peu d'incidences sur le milieu. Les opérations de déconstruction proprement dit dureront 5 à 6 semaines au plus.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Ci-joint les pièces qui attestent de la dépollution des épaves (partie 7) : - Bon pour accord sur devis entreprise - Facture entreprise - Article de presse

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Quimper**

le, **16 juillet 2018**

Signature

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
Philippe CHARRETTON


Philippe CHARRETTON

Direction départementale
des territoires et de la mer

Brest, le 18 juillet 2018

Délégation à la mer et au littoral

Service du littoral

Unité études générales et expertises

Nos réf. :

Affaire suivie par : Jean-Pierre TERRASSON

Tél : 02 29 61 28 51 – Fax : 02 29 61 28 59

jean-pierre.terrasson@finistere.gouv.fr

Note explicative

Deux anciens navires de la Marine nationale, rachetés par des particuliers, font l'objet d'un abandon prolongé à l'état d'épave (absence de flottabilité) sur l'estran de l'anse de Rostellec, sur la commune de Crozon, à proximité immédiate du site militaire de l'Île Longue et d'un secteur résidentiel :

- un navire citerne à vapeur, « l'Averse », d'une longueur d'environ 34,80 mètres et d'une largeur d'environ 7,60 mètres, dont la masse à vide est estimée à 186 tonnes (caractéristiques connues de son sistership « l'Ondée »). L'« Averse » est arrivé en 1992 dans l'anse de Rostellec. Depuis lors, le navire est laissé à l'abandon par son propriétaire et se trouve dans un état de dégradation très avancé.

- un remorqueur, « le Hêtre », dont la longueur est estimée à 15 mètres, la largeur à 4 mètres et la masse à 50 tonnes environ. Le « Hêtre » est arrivé dans l'anse de Rostellec en 1997 sans autorisation de stationnement et occupe depuis le domaine public maritime sans qu'un quelconque entretien lui soit apporté. Il est également dans un état de dégradation avancé.

Ces anciens navires, qui entrent désormais dans le cadre de la réglementation relative aux épaves maritimes représentent des dangers pour la sécurité des personnes et la sauvegarde du milieu naturel environnant, compte tenu de l'état de fragilité des coques fortement corrodées (point confirmé par un rapport du centre de sécurité des navires de Brest).

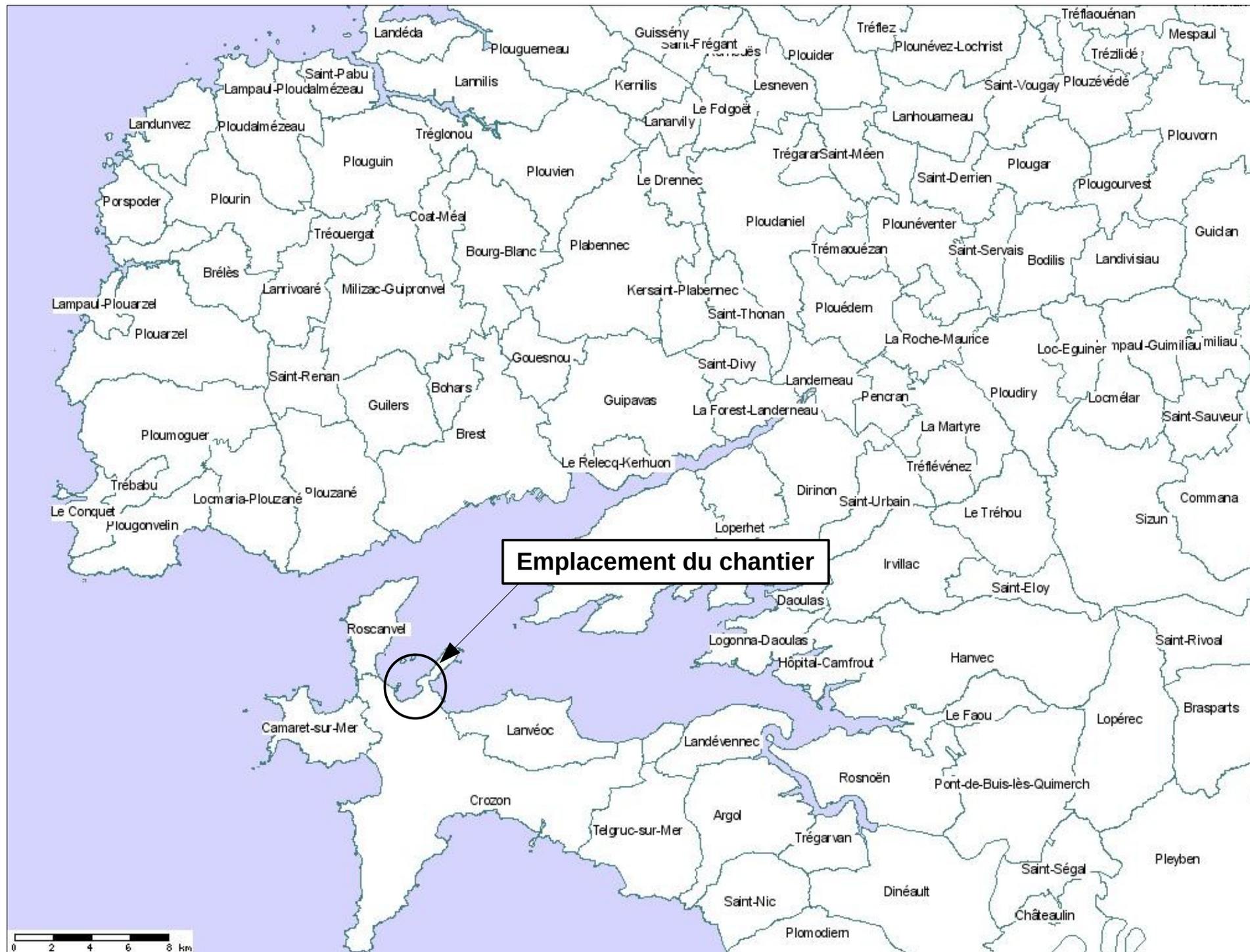
Après de nombreuses démarches et procédures réglementaires, la défaillance des propriétaires a été constatée et une procédure de déchéance de propriété est en cours.

Pour mettre fin à ces nuisances, il a été décidé de procéder à l'évacuation de ces deux épaves. Dans cet objectif, une consultation des entreprises spécialisées a été lancée dont le résultat a permis de

désigner l'entreprise KERLEROUX de Milizac pour la réalisation des travaux. Cette entreprise présente toutes les garanties pour mener à bien ce chantier dans les meilleures conditions de protection de l'environnement.

C'est cette entreprise qui fera la demande d'autorisation d'ICPE et qui en sera titulaire.

Plan de situation





Plan des abords



Zone militaire

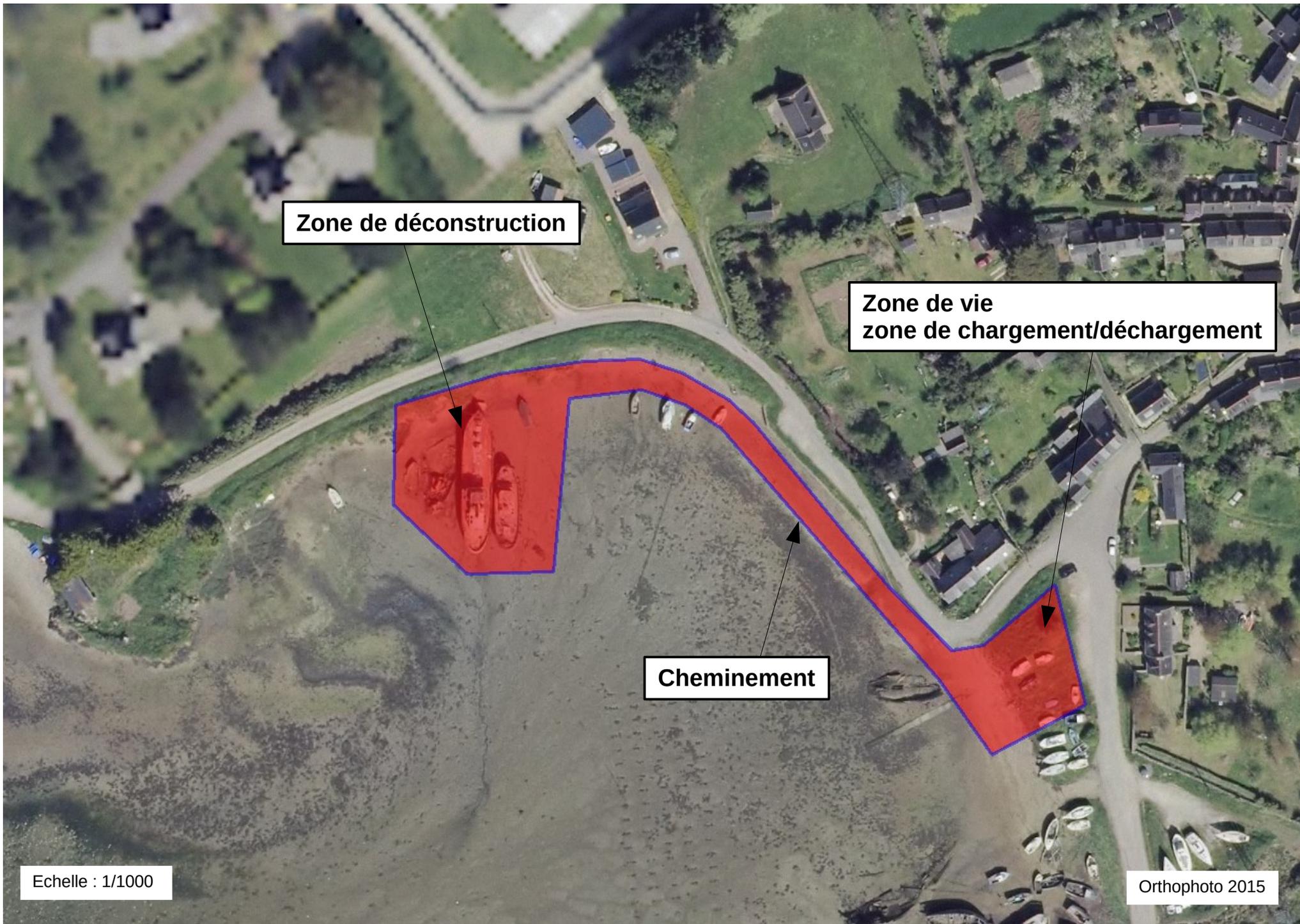
Maisons d'habitation

Épaves à évacuer

Echelle : 1/1000

Orthophoto 2015

Plan du chantier



Zone de déconstruction

**Zone de vie
zone de chargement/déchargement**

Cheminement

Echelle : 1/1000

Orthophoto 2015

Insertion environnement



Photo 2

Photo 3

Photo 1

Echelle : 1/1000

Orthophoto 2015

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Épaves de Rostollec. Dépollution en attendant mieux

Depuis hier, les cales du Hêtre et de L'Averse font l'objet d'un nettoyage. Une procédure de sécurité autour des deux navires échoués depuis une vingtaine d'années au fond de l'anse de Rostollec.

Le pompage des résidus dans les soutes du remorqueur Le Hêtre (à gauche) et du bateau-citerne L'Averse (à droite) doit s'achever aujourd'hui.



Depuis hier matin, l'entreprise brestoise Alzeo Environnement procède à la dépollution des épaves de l'Averse et du Hêtre, les deux navires échoués dans l'anse de Rostollec. Ces travaux, diligentés par les Affaires maritimes, consistent à pomper les résidus d'huile et d'hydrocarbures au fond des cales à machines.

Une sécurisation

Il s'agit d'une mesure de sécurité qui fait suite à un diagnostic réalisé en début d'année. « Cela n'avait jamais été fait sur ces bateaux », indique Benoît Lavenir, chef du service Affaires maritimes de Brest, à la DDTM, en charge du dossier. « Cela permet de parer à tout risque de fuite, vu l'état des

coques ». L'État a décidé de faire exécuter les travaux à la place des propriétaires. Car le dossier qui court depuis des années est complexe.

Depuis les années 90

L'Averse croupit au fond de l'anse depuis 1992. Ce bateau-citerne, construit au milieu des années 30, a servi à l'arsenal de Brest pour ravitailler les bateaux de guerre mouillés dans la rade puis les îles, jusque dans les années 70. Il est racheté aux Domaines par un particulier en 1988, en vue de créer un musée flottant conçu par la Ligue des amateurs de vapeurs et de remorqueurs. Son propriétaire l'amarre au Fret cette année-là, avant d'être mis en demeure de

l'enlever suite aux dégâts que le bateau cause au quai. Sa solution a été de l'échouer sur l'estran... Le remorqueur militaire Le Hêtre, armé par la Direction du port de Brest dans les années cinquante, a suivi le même chemin en 1997, après son rachat par un particulier.

Des propriétaires défaillants

« Des options prises par les propriétaires, sans doute dans l'attente de jours meilleurs », suppose Benoît Lavenir. Le problème est que les navires occupent ainsi depuis le domaine public maritime naturel sans autorisation. « Leurs propriétaires ont d'ailleurs été condamnés par le tribunal

administratif à ce titre ». Des contraventions à ce jour encore impayées. « L'un des propriétaires vit à Paris, l'autre est quelque part entre la Guyane et le Brésil ». Pas de quoi simplifier la tâche des Affaires maritimes. Dans ces conditions, difficile d'inscrire le démantèlement des navires au calendrier. Au grand dam de bien des riverains notamment.

« On va tenter de constituer un dossier mais le démantèlement est soumis à l'obtention de nombreuses autorisations et procédures lourdes et coûteuses. Il faudra voir si l'on peut dégager des crédits ». Avec, toujours, la question de la solvabilité des propriétaires.

Gwénaëlle Le Ny

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer.
Délégation à la mer et au littoral
Pôle Affaires Maritimes de Brest
30, Quai Commandant Malbert
CS 11904 – 29219 BREST Cedex 2

A l'attention de M. B. LAVENIR

Brest, le 25 avril 2013

Réf : PG

Objet : Pompage et nettoyage cale machine

Remorqueur « Le Hêtre et L'Averse »

Lieu d'intervention : LE FRET- Rostellec.

Réponse à votre demande 2013/113 du 12 avril 2013

Monsieur,

Suite à votre demande du 12 avril 2013 (votre référence : 2013/113), suite à nos visites sur site, nous avons le plaisir de vous adresser notre meilleure offre tarifaire relative au pompage et nettoyage du remorqueur de rade « Le Hêtre » et du navire « Averse » sur la grève du Fret en presqu'île de Crozon.

1- NATURE DES TRAVAUX

- Mise en place de la semi remorque au plus près du remorqueur HETRE.
- Installation du matériel de pompage.
- Pompage des effluents de fond de cale.
- Pulvérisation d'un dégraissant.
- Lavage HP.
- Pompage - assèchement – contrôle visuel.
- Prise en charge des déchets et acheminement des déchets en centre agréé.
- Fourniture du BSD.

- Concernant le navire « AVERSE », il n'a pas été mis en évidence de résidus pétroliers.

2- A VOTRE CHARGE

- Faciliter le stationnement de nos véhicules d'intervention sur la route d'accès (voir avec la commune de Crozon).

3- MOYENS MIS EN ŒUVRE

- 1 semi aspiratrice, pompe à air
- 1 citerne de stockage
- 3 Techniciens

4- DATES DE REALISATION ET ENGAGEMENT DE FACTURATION :

- La société ALZEO ENVIRONNEMENT s'engage à réaliser les travaux entre le 13 mai et le 22 mai 2013.
- La société ALZEO ENVIRONNEMENT s'engage à facturer avant le 25 mai 2013.

5- VOLET FINANCIER

Montant FORFAITAIRE : 9 680 EUROS HT

Désignation	Unité d'œuvre	Quantité	Montant HT
Amené, installation et repli du matériel Nettoyage et pompage.	FORFAIT	1	6 830,00 €
Prise en charge des déchets et évacuation en centre de traitement agréé(*)	M3	15	2 850.00 €

6- CONDITIONS GENERALES

TVA : 19.6%

Condition de règlement : 30 jours fin de mois

Validité de l'offre : 1 mois

TGAP comprise dans nos prix base août 2012

La validation du devis implique l'acceptation des conditions générales de vente

En espérant que cette offre retiendra toute votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

CLIENT *A Quimper, le 30 AVR. 2013*

Nom et qualité du signataire

Mention manuscrite « Bon pour accord » *pour réaliser les travaux entre le 13 et 22 mai 2013*

Signature

Direction Départementale des Territoires

et de la Mer du Finistère

Délégation à la Mer et au Littoral

Service du Littoral

2, boulevard du Finistère

29325 QUIMPER Cedex

Le chef du service du Littoral

Jean-Pierre GUILLOU

Alzéo Environnement

Patrice GUILLET

Signature

Affaire suivie par Patrice GUILLET :

☎ : 02.98.01.11.06

☎ : 06.15.51.58.80

☎ : 02.98.01.21.73

@ : p.guillet@alzeo-environnement.fr

ALZEO ENVIRONNEMENT

 TY COLO
29820 GUILERS

 N° Siret : 50431141600011
N° intracommunautaire : FR40504311416

Téléphone : 02 98 01 11 06

Télécopie : 02 98 01 21 73

E-mail : alzeo@alzeo-environnement.fr

D.D.T.M.
Délégation à la Mer et au Littoral
Service du Littoral
2 Boulevard du Finistère
29325 QUIMPER CEDEX

Facture Agence de BREST

N° Facture	DATE	N° CLIENT
4547	21/05/13	CDDTMLITTO

Page n° 1

V/N° intracommunautaire :

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Montant HT	*
	EJ N°1504309656 "LE HETRE"				
17/05/13	Amené et repli du matériel Pompage des eaux hydrocarburées et nettoyage de la machine et de la cale	1,000	6 830,00	6 830,00	V19
17/05/13	Prise en charge des déchets hydrocarburés (15m³) et évacuation en centre de traitement agréé	1,000	2 850,00	2 850,00	V19
NOTRE DEVIS N°2013/113 DU 12 AVRIL 2013					
Prestation certifiée conforme					
Quimper, le					

 Règlement au nom de :
ALZEO ENVIRONNEMENT
TY COLO 29820 GUILERS

 RIB: CREDIT MARITIME 17149 40400 75021036612 19
ARKEA BEI 18829 29411 04886249640 90
BANQUE DE BRETAGNE 40168 00030 30241606976 91

Certifiée



Total HT : 9 680,00

 TVA: 19,60% 1 897,28
TVA:

Total TTC: 11 577,28

En cas de paiement anticipé à une date antérieure à celle de la facture, l'escompte est de zéro.
Une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 € et des pénalités de retard au taux de la BCE majoré de 10 pts seront appliqués pour toute somme non payée à l'échéance.

A joindre à votre règlement

Conditions de règlement : 11 577,28 Chèque 15/07/13

 N° Client: CDDTMLITTO
N° Facture: 4547